

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 26 JUIN à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 20 JUIN 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mmes Anne SERRE - Marie-Josée HENRARD - Viviane LOUME-SEIXO - M. Bertrand GAUFREYAU, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAUX, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - M. Bruno JANOT - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI jusqu'à 20 h 30 - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Jean-Pierre LALANNE - M. Serge BALAO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Vincent NOVO - Mmes Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI à partir de 20h30 - Valériane ALEXANDRE - M. Pascal DAGES

#### POUVOIRS :

M. Jean-Pierre LALANNE donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN

M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. André DROUIN

Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU donne pouvoir à M. Bertrand GAUFREYAU

M. Vincent NOVO donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR

Mme Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI donne pouvoir à Mme Marianne BERQUE-MANSAS à partir de 20h30

Mme Valériane ALEXANDRE donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO

M. Pascal DAGES donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

#### **OBJET : MODIFICATION DES TABLEAUX DES EFFECTIFS AU 1ER JUILLET 2014**

L'article 34 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale dispose que la création et la suppression des emplois municipaux relève de la compétence du Conseil Municipal, par l'intermédiaire des tableaux des effectifs.

Pour faire suite aux avis des Commissions Administratives Paritaires, Monsieur le Maire, soucieux d'appliquer une politique sociale favorable aux agents, a décidé de prononcer 42 avancements de grade et 2 promotions internes à compter du 1er Juillet 2014. Par ailleurs, afin d'ajuster les postes budgétaires aux postes pourvus et de poursuivre une démarche de mobilité interne initiée en 2010, il convient de modifier les postes, en fonction des mouvements des agents :

Par conséquent, il convient de modifier les tableaux des effectifs au 1/07/2014, comme suit :

- en créant :

Budget principal Ville : 24 postes

Budget annexe Laboratoire : 1 poste

Budget annexe Assainissement : 2 postes

Budget annexe Eau potable : 2 postes

- en supprimant :  
Budget principal Ville : 38 postes  
Budget annexe Laboratoire : 1 poste  
Budget annexe Assainissement : 2 postes  
Budget annexe Eau potable : 2 postes

## 1 - EFFECTIFS TITULAIRES – VILLE

- Filière Administrative :

Catégorie A :  
Création d'un poste de Directeur  
Suppression d'un poste d'Attaché

Catégorie B :  
Création d'un poste de Rédacteur Principal 2ème Classe  
Suppression d'un poste de Rédacteur Principal 1ère Classe

Catégorie C :  
Suppression de 6 postes d'Adjoint Administratif 2ème Classe  
Création de 3 postes d'Adjoint Administratif 1ère Classe  
Création de 2 postes d'Adjoint Administratif Principal 2ème Classe  
Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 1ère Classe

- Filière Animation :

Catégorie C :  
Suppression d'un poste d'Adjoint d'animation 2ème Classe  
Création d'un poste d'Adjoint d'animation 1ère Classe

- Filière Culturelle :

Catégorie B :  
Suppression d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1ère Classe

- Filière Médico-Sociale :

Catégorie C :  
Suppression de 6 postes d'A.T.S.E.M. 1ère Classe  
Création de 6 postes d'A.T.S.E.M. Principal 2ème Classe

- Filière Sportive :

Catégorie B :  
Création d'un poste d'Educateur des A.P.S. Principal 2ème Classe

- Filière Technique :

Catégorie A :  
Suppression d'un poste d'Ingénieur en Chef de Classe Normale  
Création d'un poste d'Ingénieur en Chef de Classe Exceptionnelle

Catégorie B :  
Suppression d'un poste de Technicien  
Création d'un poste de Technicien Principal 2ème Classe

Catégorie C :

Suppression de 5 postes d'Adjoint Technique 2ème Classe  
Suppression de 3 postes d'Adjoint Technique 1ère Classe  
Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2ème Classe  
Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal 1ère Classe  
Suppression d'un poste d'Adjoint Technique 2ème Classe (TNC)  
Création d'un poste d'Adjoint Technique 1ère Classe (TNC)  
Suppression de 9 postes d'Agent de Maîtrise  
Création de 5 postes d'Agent de Maîtrise Principal

EFFECTIFS TITULAIRES – LABORATOIRE

- Filière Technique :

Catégorie B :

Suppression d'un poste de Technicien Principal 2ème Classe  
Création d'un poste de Technique Principal 1ère Classe

EFFECTIFS TITULAIRES – ASSAINISSEMENT

- Filière Administrative :

Catégorie C :

Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif 2ème Classe  
Création d'un poste d'Adjoint Administratif 1ère Classe

- Filière Technique :

Catégorie C :

Suppression d'un poste d'Agent de Maîtrise  
Création d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal

EFFECTIFS TITULAIRES – EAU POTABLE

- Filière Technique :

Catégorie C :

Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2ème Classe  
Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 1ère Classe  
Suppression d'un poste d'Adjoint Technique 2ème Classe  
Création d'un poste d'Agent de Maîtrise

2 – EFFECTIFS SAISONNIERS

Compte tenu d'un surcroît d'activité durant la période estivale, notamment occasionné par l'organisation des Fêtes de DAX, il convient de créer des emplois saisonniers, afin que Monsieur le Maire puisse recruter des jeunes sur les postes vacants suivants :

Dispositif Emplois Tremplins Jeunes : 20 postes du 7/07 au 30/08/2014

Centres de Loisirs : 3 animateurs et 67 adjoints d'animation du 7/07 au 28/08/2014

Services Techniques :

- Peinture : 1 poste du 1 au 31/07/2014
- Electricité : 1 poste du 1/07 au 12/08/2014
- Menuiserie : 1 poste du 1/07 au 15/08/2014
- Signalisation : 1 poste du 1/07 au 30/09/2014 et 1 poste du 15/07 au 15/08/2014

- Conciergerie des Arènes : 1 poste du 4 au 18/08/2014
- Propreté Ville : 2 postes du 1/07 au 31/08/2014
- Parcs et Jardins : 3 poste du 1/06 au 30/09/2014
- Stade du Sablar : du 1 au 31/08/2014
- A l'occasion des Fêtes de DAX, 39 postes du 13 au 17/08/2014

Services Administratifs et culturels :

- Population : 1 poste du 1/07 au 31/08/2014
- Culture : 1 poste du 7/07 au 8/08/2014
- Bibliothèque : 1 poste du 7/07 au 8/08/2014
- Urbanisme : 1 poste du 1/07 au 31/08/2014
- Musée de Borda : 1 poste (20/35ème) du 29/07 au 5/09/2014

Police Municipale : 3 postes du 28/06 au 14/09/2014

Centre Social (Berges Ephémères) : 2 postes du 14/06 au 14/09/2014

Régie des Fêtes : 12 postes du 21/05 au 14/09/2014

Régie des Eaux : 1 poste du 1/07 au 31/08/2014

Laboratoire : 1 poste du 15/07 au 27/08/2014

3 – EFFECTIFS NON TITULAIRES

3 – 1 EMPLOIS AIDES

Afin d'être en mesure de renforcer les services ponctuellement et d'apporter une aide aux personnes qui connaissent des difficultés d'insertion, il convient de créer 4 postes supplémentaires de Contrat Unique d'Insertion.

3 – 2 AGENTS DE DROIT PUBLIC

A – Création d'un poste de Directeur Artistique

L'organisation annuelle du Festival Toros y Salsa requiert des compétences particulières dans le domaine de la programmation artistique. Aussi, il convient de créer un poste de Directeur Artistique du 1/08 au 6/12/2014. L'agent nommé sur ce poste sera recruté selon l'article 3-1er de la loi n°84-53 du 26/01/1984. Sa rémunération sera afférente à l'indice majoré 429.

B – Création d'un poste de chargé de mission développement de la lecture publique et rédaction du Magazine municipal

Il convient de créer un poste de contractuel chargé du développement de la lecture publique et de la rédaction du Magazine municipal, selon l'article 3-3-2 de la loi du 26/01/1984.

Tant la nature des fonctions (emploi nécessitant des compétences techniques spécialisées : connaissances journalistiques et du monde littéraire) que le caractère non durable des besoins (projet de transformation de la bibliothèque en médiathèque) nécessitent cette création de poste.

La personne recrutée sur ce poste percevra une rémunération afférente au 12ème échelon d'Attaché Territorial, Indice Brut 801, Indice Majoré 658 et le régime indemnitaire afférent à ce grade. La vacance de poste a fait l'objet d'une déclaration (N° V04014045378001) sur l'arrêté n° 03320140409391 du 9/04/2014 du C.D.G. 33, visé par la préfecture de la Gironde.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 26 VOIX POUR ET 8 ABSTENTIONS, celles de M.  
Pascal DAGES ayant donné procuration à M. Julien DUBOIS, Mme France POUDENX,  
M. Eric DARRIERE, Mme Sarah DOURTHE, M. Grégory RENDE, M. Julien DUBOIS,  
Mme Marie-Constance BERTHELON et M. Christophe BARDIN,**

APPROUVE les tableaux des effectifs modifiés au 1er juillet 2014 joints en annexe,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents aux contrats de travail.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20140626-11-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Vice-Président du Conseil  
Général des Landes**

*Affichée le : 30 Juin 2014*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».